ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations

Question écrite n° 96665

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réduction des budgets alloués par l'Agence nationale des chèques vacances. Le Conseil national des associations familiales laïques (AFL) et l'Association nationale des chèques vacances (ANCV) œuvrent ensemble depuis de nombreuses années, pour aider des familles démunies à partir en vacances avec la mobilisation du dispositif « aide aux départs en vacances ». L'aide ainsi apportée par l'ANCV, sous forme de chèques vacances, permet à des familles fragiles de sortir pour quelques jours de leur misère habituelle. Ce départ en vacances est aussi très souvent une étape dans le processus de réinsertion ou de reconstruction sociale de ces familles. Il convient aussi de rappeler, que selon une récente enquête IPSOS, 90 % des parents considèrent les vacances somme un élément incontournable du développement personnel de l'enfant et une condition pour réussir sa scolarité. Pourtant, le budget consacré par l'ANCV à ce dispositif est frappé d'une réduction sensible. À la réduction de 5 % appliquée en 2016 par rapport au réalisé en 2015, il semble prévu de nouvelles réductions de 5 % pour chacune des années à venir. Alors que les familles en difficulté sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus démunies, ces réductions sont un bien mauvais signal quant à la capacité de solidarité de notre pays envers les plus défavorisés. Elles sont aussi une menace pour la cohésion sociale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les projets soutenus par l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) dans le cadre de ses programmes d'action sociale s'inscrivent dans 4 axes prioritaires : l'inclusion des personnes handicapées, la prévention du mauvais vieillissement, l'insertion des publics fragiles issus des territoires en difficulté, l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion. Depuis 2008 le rythme de consommation des crédits d'intervention de l'action sociale s'est accéléré, porté par le haut niveau de résultat financier de l'Agence et par la montée en puissance des programmes d'aides à la personne. Ces dernières années, le nombre de bénéficiaires de ces programmes a progressé très significativement, conformément aux objectifs du contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec l'Etat en novembre 2012 pour la période 2013-2016 qui constitue la feuille de route de l'agence jusqu'en 2016. En 2014, plus de 234 000 personnes ont bénéficié des programmes d'action sociale de l'agence pour un montant de 28 M€. En 2015, ce montant devrait atteindre 30 M€. La consommation des crédits d'action sociale a ainsi été multipliée par 4 depuis 2008. Le contexte récent des marchés financiers laisse augurer néanmoins des années plus contraintes en termes d'alimentation des réserves de l'action sociale, d'où la nécessité de réfléchir suffisamment en amont sur les projections financières de l'ANCV afin d'adapter les interventions de l'Agence à ses capacités opérationnelles. Cette réflexion doit permettre de garantir la pérennité des politiques sociales de l'Agence et le départ en vacances des populations les plus fragiles conformément à la volonté du gouvernement. Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'Agence du 24 Juin 2015 a validé plusieurs mesures pour ajuster dès 2016 la trajectoire financière de l'action sociale. Il a décidé notamment de maintenir l'enveloppe globale des aides aux projets vacances de 2015 et de 2016 au niveau de celle de 2014 dans la mesure où les objectifs 2016 du COP pour ce programme ont déjà été

atteints en 2014. En 2015, les enveloppes attribuées par l'ANCV à toutes ses associations partenaires, dont le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL), ont ainsi dû être réexaminées et plafonnées. Cette démarche a fait l'objet d'une information officielle de l'agence auprès de l'ensemble de ses partenaires au cours de l'été 2015 afin d'éviter toute rupture dans leur intervention et de préparer l'année 2016 en toute connaissance de cause. Cette politique porte ses fruits : elle garantit le versement d'un montant significatif aux associations qui soutiennent le départ en vacances des populations les plus fragiles, qu'il s'agisse des partenaires traditionnels de l'agence comme le CNAFAL qui a bénéficié d'une dotation de 199 000 euros en 2016, ou de nouveaux partenaires qui souhaitent intervenir sur ce terrain. Elle fera l'objet d'une évaluation à l'occasion de la préparation du prochain contrat d'objectifs et de performance qui prendra le relai du COP actuel et qui définira les niveaux d'intervention de l'ANCV en matière de politique sociale.

Données clés

Auteur : M. Guy Delcourt
Circonscription : Pas-de-Calais (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96665
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 juin 2016, page 5207
Réponse publiée au JO le : 7 février 2017, page 1028